

La maîtrise médicalisée des dépenses de santé est un effort collectif visant à favoriser le bon usage des soins et à veiller à une bonne efficacité du système de santé.

- Dans le cadre de la convention médicale de Février 2005, les signataires ont construit un dispositif reposant sur un engagement des partenaires sur des objectifs quantifiés et une définition annuelle des thèmes et objectifs de maîtrise. Pour l'année 2008, onze thèmes ont été retenus en raison de leur intérêt pour la santé ou l'efficacité médico-économique. Un objectif national a été fixé pour chacun de ces thèmes :

	Objectif national	Régime	Auvergne	Atteinte de l'objectif	France
<u>Antibiotiques</u> Evolution PCAP des montants remboursés	-5%	RG	-8.1%	😊	-9.0%
		MSA	-8.6%	😊	-8.7%
		RSI	-5.2%	😊	-4.5%
<u>Psychotropes</u> Evolution PCAP des montants remboursés	-5%	RG	-3.5%	😞	-3.4%
		MSA	-6.7%	😊	-6.4%
		RSI	-2.0%	😞	-2.1%
<u>Statines</u> Evolution PCAP des montants remboursés	0%	RG	3.0%	😞	4.6%
		MSA	0.6%	😞	1.9%
		RSI	3.8%	😞	3.3%
<u>IEC - Sartans</u> Evolution PCAP des montants remboursés	6.8%	RG	4.7%	😊	5.8%
		MSA	NC	NC	NC
		RSI	3.8%	😊	3.1%
<u>IPP</u> Evolution PCAP du nombre de boîtes remboursées	-0.3%	RG	0.2%	😞	2.4%
		MSA	-1.7%	😊	0.8%
		RSI	-6.7%	😊	-4.5%
<u>Indemnités journalières</u> Evolution PCAP du nombre de jours indemnisés	2.3%	RG	5.6%	😞	4.1%
		MSA	0.7%	😊	-0.2%
		RSI	5.8%	😞	6.0%
<u>ALD</u> Evolution en points de la part des montants remboursables en rapport avec l'ALD	-2.5 points	RG	0.2	😞	0.1
		MSA	-0.1	😞	0.0
		RSI	0.6	😞	0.1
<u>Transports</u> Evolution PCAP des montants remboursés	2%	RG	-2.3%	😊	1.6%
		MSA	-3.5%	😊	-0.5%
		RSI	-6.4%	😊	3.0%
<u>Lits médicalisés</u> Evolution PCAP du nombre de forfaits de location	0%	RG	-5.9%	😊	-10.8%
		MSA	NC	NC	NC
		RSI	-0.7%	😊	-13.4%

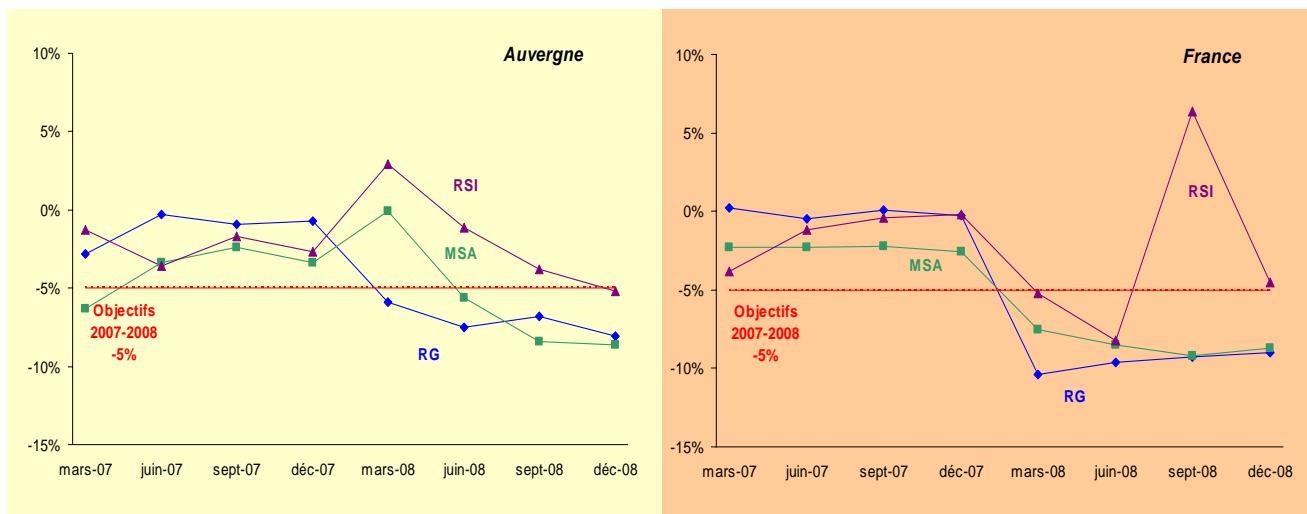
- Un accord national relatif à la fixation d'objectif de délivrance de spécialités génériques a été conclu le 06/01/2006 entre l'UNCAM et la Fédération des syndicats pharmaceutiques.

	Objectif national	Régime	Auvergne	Atteinte de l'objectif	France
<u>Génériques</u> Taux de pénétration	82.9%	RG	83.6%	😊	81.9%
		MSA	85.8%	😊	85.6%
		RSI	81.6%	😞	79.5%

Nota :

- RG : Régime général - MSA : Mutualité Sociale Agricole - RSI : Régime Social des Indépendants
- PCAP : Période Comparable Année Précédente
- les résultats concernent les prescriptions des médecins libéraux, sauf pour les génériques (tous prescripteurs)
- pour le RSI, le répertoire utilisé pour le calcul du taux de pénétration des génériques a un périmètre plus large que le répertoire conventionnel.

Antibiotiques

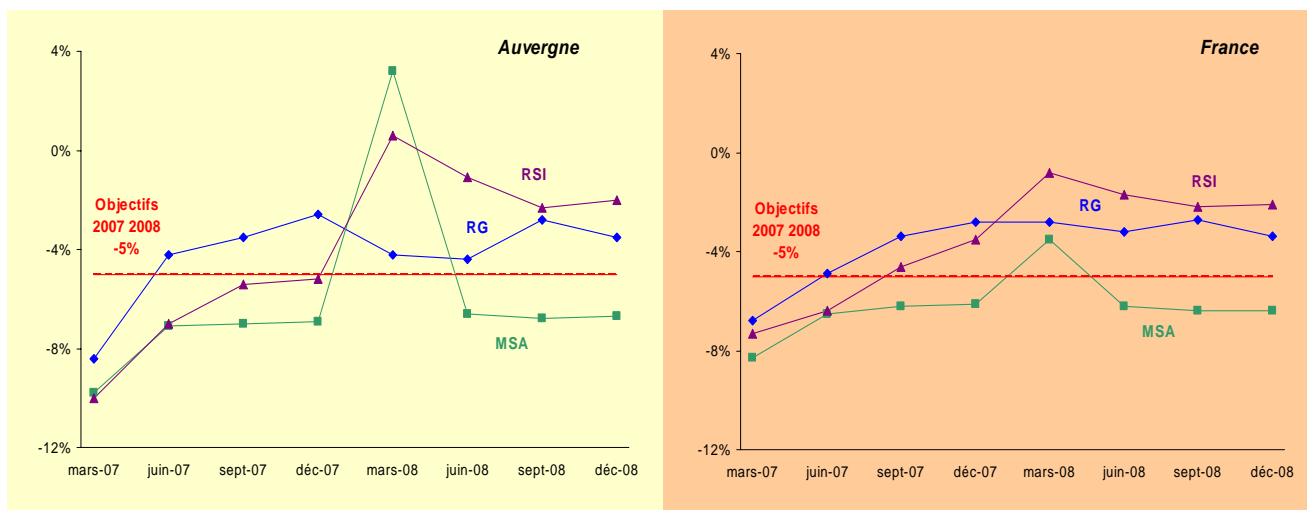


La diminution de la consommation d'antibiotiques vise à préserver l'efficacité de ces médicaments en luttant contre le développement des résistances bactériennes.



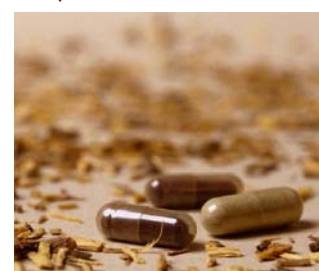
Le montant d'antibiotiques remboursé par le Régime général au cours de l'année 2008, s'élève à 10.7 millions d'euros soit 2,1% de la dépense nationale dans ce domaine. Tant au niveau régional que national, l'objectif de réduire de 5% les dépenses relatives aux prescriptions d'antibiotiques est respecté. Après une certaine stabilité en 2007, les remboursements d'antibiotiques du Régime général ont fortement diminué en 2008.

Psychotropes

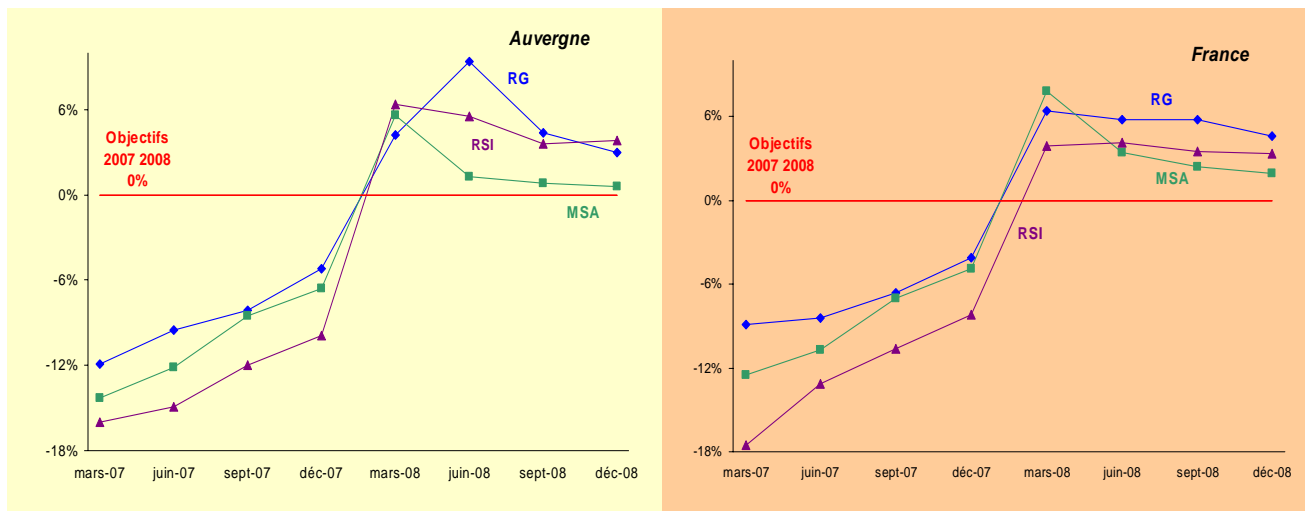


La France se situe depuis de nombreuses années parmi les plus grands consommateurs de psychotropes en Europe. Des traitements de longue durée peuvent entraîner des risques de dépendance, des troubles de la mémoire et une diminution de la vigilance.

Durant l'année 2008, les montants remboursés par le Régime général au titre des psychotropes (anxiolytiques et hypnotiques hors phytothérapie) représentent, en Auvergne, 2,8% des dépenses générées au niveau national par ce type de médicaments, soit 5 millions d'euros. L'objectif de baisse de 5% n'est pas atteint aux niveaux régional et national.



Statines

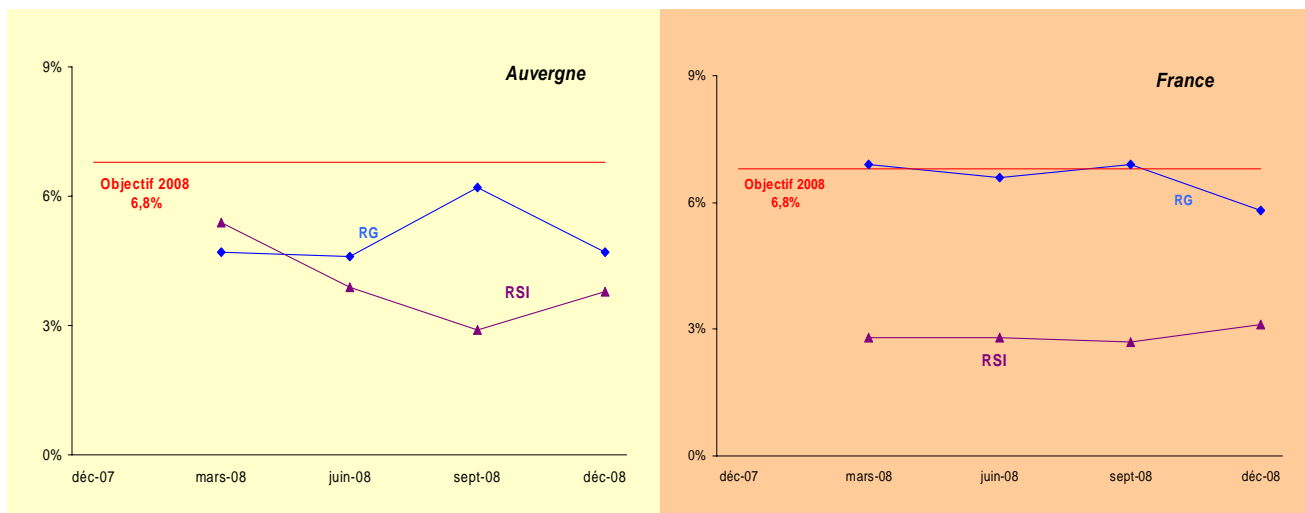


Les statines sont des médicaments indiqués dans le traitement des hypercholestérolémies et dans la prévention du risque cardio-vasculaire.



Au 31 décembre 2008, en Auvergne, le Régime général a remboursé 20 millions d'euros au titre des statines soit 2,2% de la dépense nationale dans ce domaine. Ce montant affiche une progression de 3% par rapport à l'année précédente, l'objectif de stabilité fixé pour 2008 n'est donc pas atteint.

IEC (inhibiteurs de l'enzyme de conversion) - Sartans

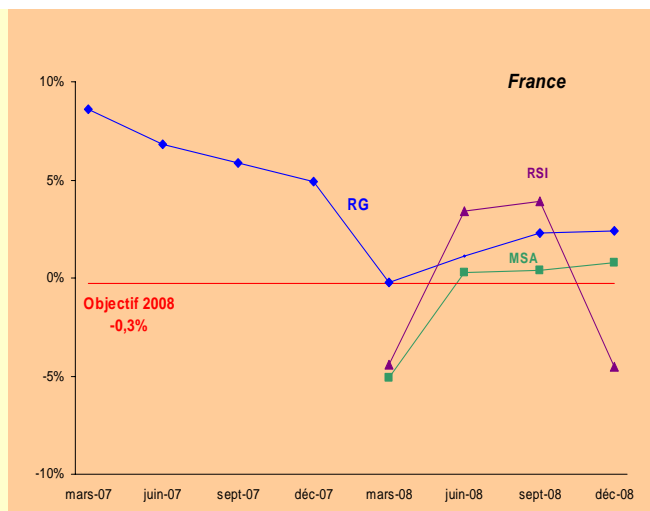
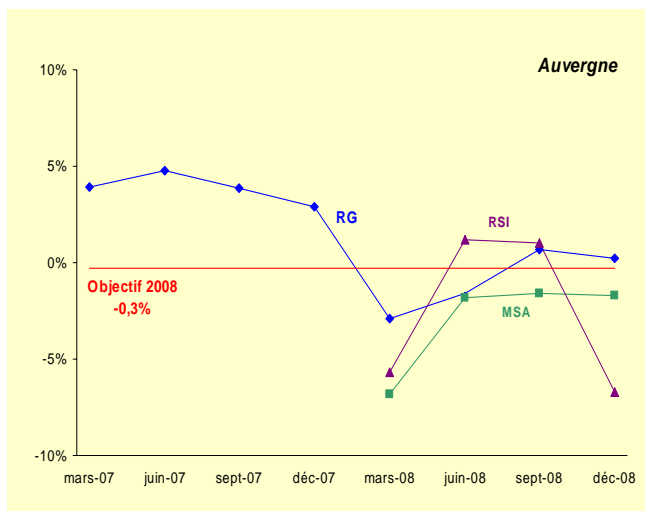


L'IEC est une des classes d'antihypertenseurs recommandée en première intention dans le traitement des hypertension artérielles essentielles non compliquées.

En Auvergne, le Régime général a remboursé, au cours de l'année 2008, 26.6 millions d'euros au titre des IEC soit 2,2% de la dépense nationale pour ce type de médicaments. Aux niveaux régional et national, la progression de ce montant par rapport à la même période de l'année précédente est conforme à l'objectif fixé pour 2008.



Inhibiteurs de la pompe à protons



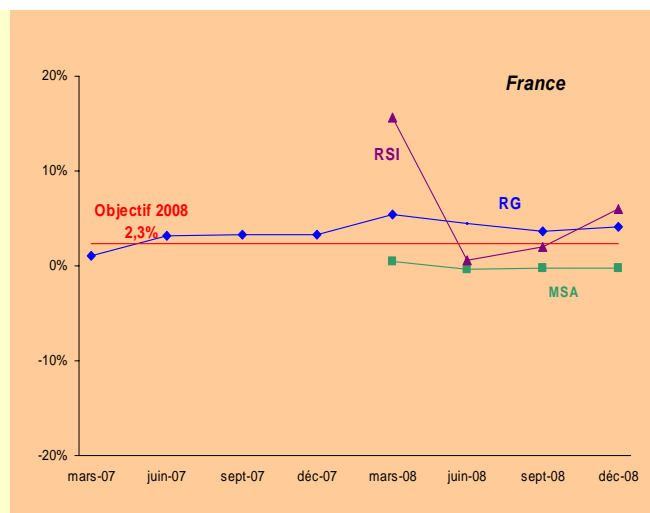
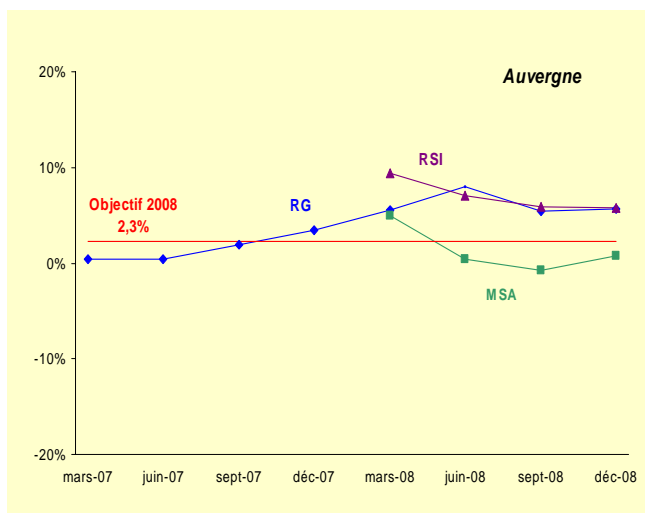
Les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) sont des médicaments utilisés dans le traitement de la maladie ulcéreuse et du reflux gastro-oesophagien.



En 2007, l'objectif de maîtrise médicalisée relatif aux IPP concernait l'évolution des montants remboursés. En fin d'année, l'objectif était atteint au niveau régional permettant ainsi au Régime Général d'économiser 1 million d'euros.

En 2008, l'objectif conventionnel est d'infléchir la tendance d'évolution du volume de prescription de ce type de médicament. 974 000 boîtes d'IPP ont été remboursées par le Régime Général en Auvergne, soit une progression de 0,2% par rapport à 2007 : évolution non conforme à l'objectif fixé.

Indemnités journalières

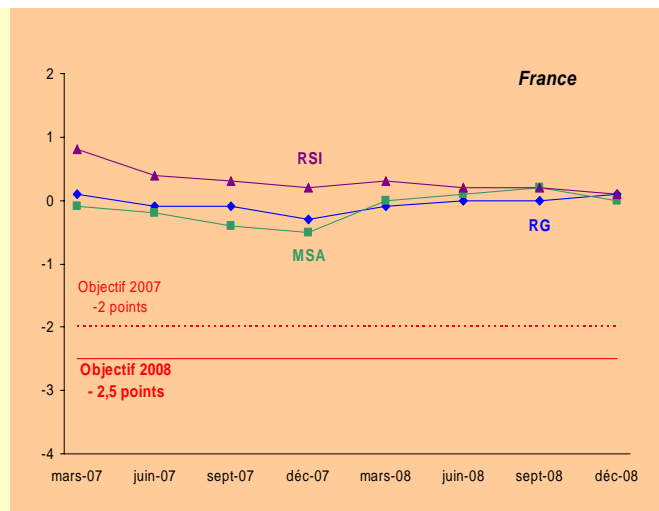
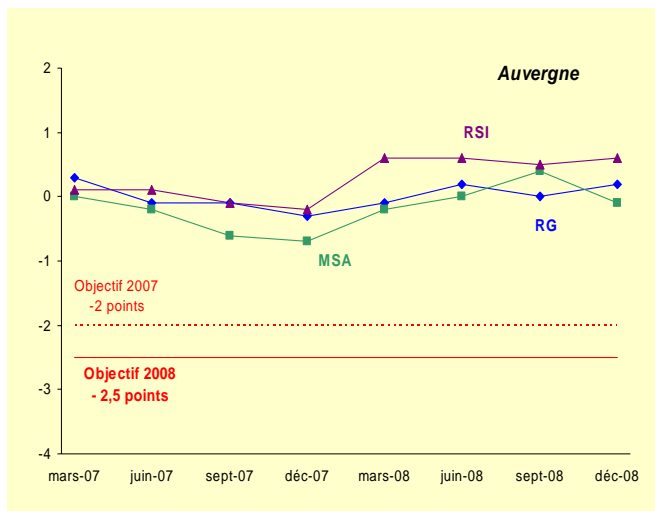


Les dépenses d'indemnités journalières (IJ) ont très fortement progressé au cours des dernières années. L'Assurance Maladie a fait de la lutte contre les arrêts de travail non justifiés un axe majeur de son programme de maîtrise médicalisée et de son plan de contrôle.



De même que pour les IPP, en 2008, l'objectif de maîtrise médicalisée relatif aux IJ ne porte plus sur les montants remboursés mais sur les volumes de prescriptions. En Auvergne, le Régime Général a indemnisé 4.8 millions de jours d'arrêt de travail, soit une progression de 5,6% en période comparable. L'objectif de contenir cette évolution en dessous de 2,3% n'est donc pas atteint.

Affections de longue durée



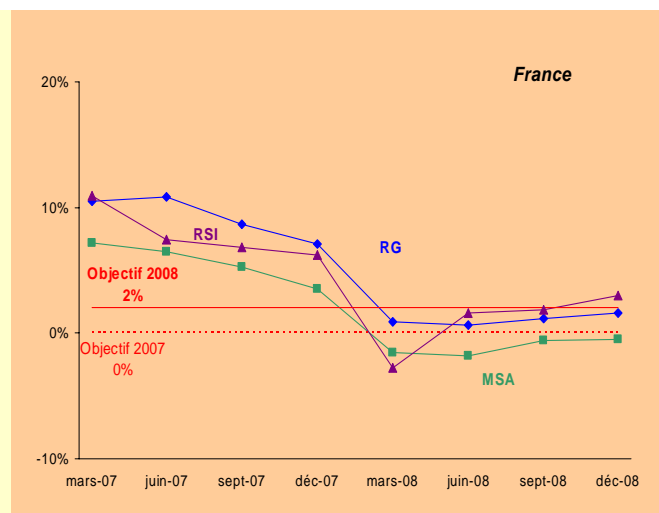
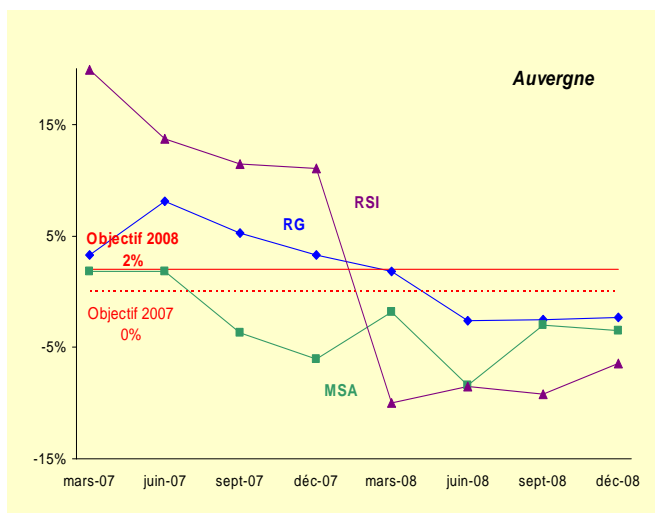
Les dépenses de soins liées aux affections de longue durée ont augmenté de 91% depuis 10 ans en France. Progressivement, la part des dépenses prises en charge à 100% tant à augmenter en englobant des soins sans rapport avec la pathologie exonérante.



Pour le Régime Général, en Auvergne, la part des montants remboursables en rapport avec l'ALD sur l'ensemble des dépenses ALD s'élève au 31 décembre 2008 à 79.8%. Depuis 2006, la stabilité de ce ratio tant au niveau régional que national, ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés chaque année.

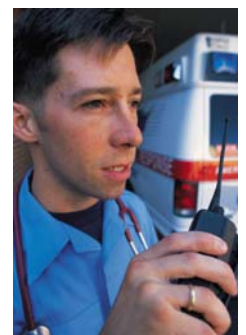


Transports

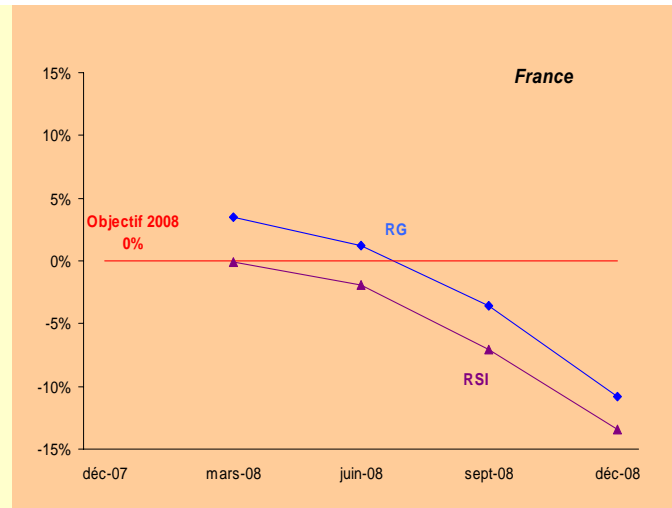
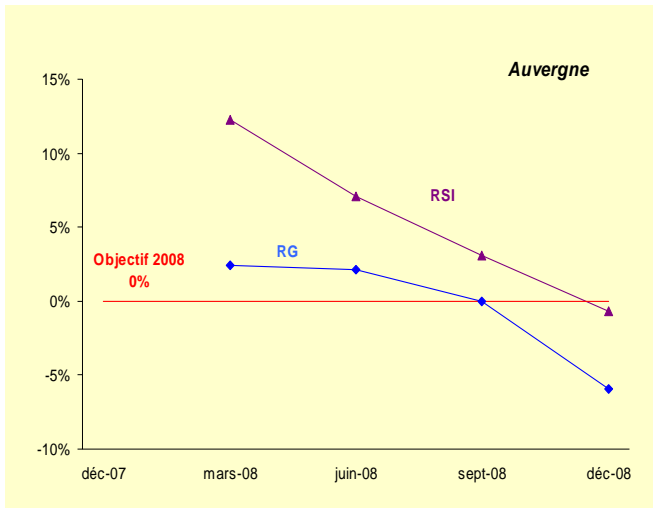


Les prescriptions de transports des malades ont fortement progressé ces dernières années. Les textes régissant la prise en charge des transports ont été modifiés afin de médicaliser les prescriptions et d'adapter le mode de transport à l'état de santé du malade et à son degré d'autonomie.

En 2008, les dépenses auvergnates de transports remboursées par le Régime général s'élèvent à 18 millions d'euros soit 2,1% de la dépense nationale dans ce domaine. L'évolution de ce montant tant au niveau régional que national est conforme à l'objectif fixé.



Lits médicalisés

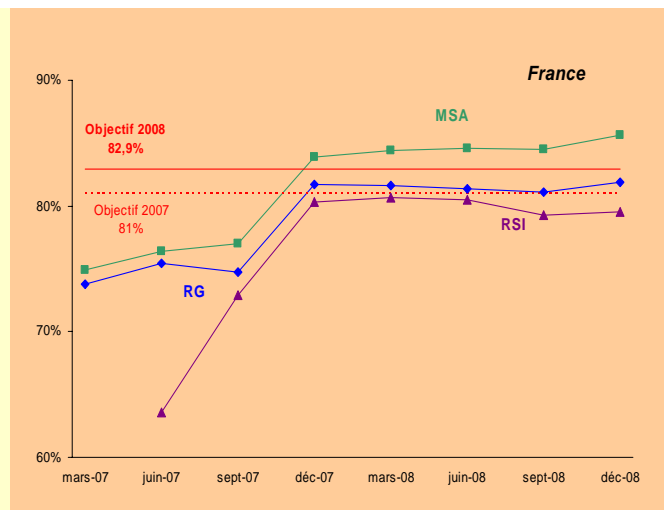
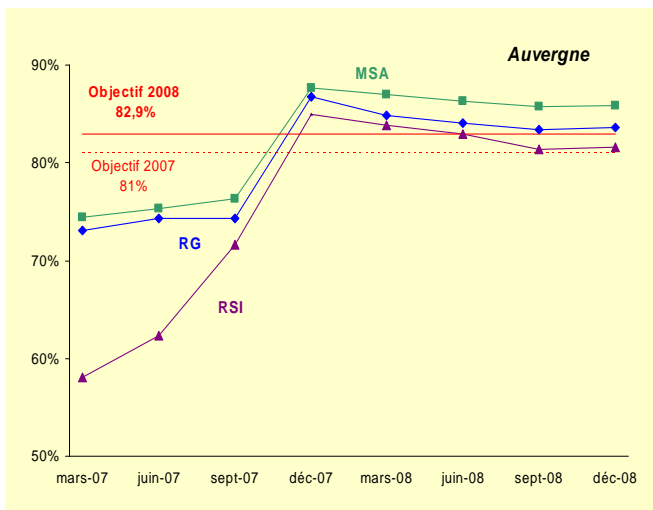


Les lits médicalisés appartiennent aux dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie remboursables par l'Assurance Maladie pour les malades et handicapés en perte d'autonomie motrice. Au-delà de 16 mois, la location des lits représente un surcoût pour l'Assurance Maladie par rapport à l'achat. Or, la durée moyenne de location est supérieure à 2 ans.

En Auvergne, au cours de l'année 2008, le Régime Général a remboursé 196 983 forfaits de location de lits. L'objectif de stabiliser le volume de lits en location est atteint.



Génériques



Au 30/06/2007, l'objectif national fixé pour fin 2007 étant atteint et afin de tenir compte de l'évolution du répertoire de référence, l'avenant n°2 à l'accord national a fixé une nouvelle progression du taux de délivrance et défini les conditions d'extension du dispositif Tiers Payant contre génériques. Fin décembre 2007, au niveau régional, avec un taux de pénétration des génériques supérieur à 85%, l'objectif était atteint générant ainsi une économie de 2 millions d'euros pour le Régime Général.

En décembre 2008, le taux de pénétration affiché, par le Régime Général, au niveau régional (83,6%) est conforme à l'objectif fixé.